Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500291-20260408-DE_39_2026-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoirs : 00
Date de convocation : 31/03/2026 et 02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, LE FUR BASLÉ Frédérique, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, POREE Sébastien, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, LAUNAY Jean-Dominique, JACQUEMIN Bruno, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absent excusé : CRESSANT Boris

Secrétaire de séance : HERVEÏC Sylvaine

OBJET D_39_2026 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES LOCALES D'ILLE ET VILAINE (COS BREIZH)

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit désigner un délégué au COS BREIZH. Le COS est une association de portée départementale qui a pour objet d'apporter une aide matérielle et morale aux agents, aux retraités et aux familles des agents et retraités des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail d'allocations et de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, bons d'achat, chèques vacances…) qu'il fait évoluer périodiquement afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.
Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de procéder à l'élection de ce délégué.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame HERVEÏC Sylvaine qui a candidaté.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Sylvaine HERVEÏC

Le Maire,

Loïc LEBRET

MAIRIE DE BONNEMAIN 35 (Ille-et-Vilaine)